

Terre-Neuve-et-Labrador

Plan de retour en classe de la maternelle à la 12° année

Ministère de l'Éducation et du Développement de la petite enfance



Plan de retour en classe

Le plan pourra être modifié selon les directives émises par le Bureau du médecin hygiéniste en chef. Il évoluera et pourra être modifié au besoin, selon l'état de la situation relatif à la COVID-19.

Le ministère de l'Éducation et du Développement de la petite enfance (MEDPE) a consulté les conseils scolaires, la Newfoundland and Labrador Teachers' Association et le Bureau du médecin hygiéniste en chef pour établir ce plan. Il continuera également à mobiliser ses partenaires en éducation dans le cadre du processus de retour en classe.

Le document COVID-19: Recommendations for School Reopening rédigé par The Hospital for Sick Children (SickKids) de Toronto a été pris en compte dans la création de du plan. Comme il est indiqué dans ce document, il est essentiel, au moment de planifier la reprise des activités scolaires en période de COVID-19, de s'assurer d'établir un équilibre entre le risque d'infection directe et de transmission de la COVID-19 chez les enfants et les effets néfastes de la fermeture des écoles sur leur santé physique et mentale. Bien que les fermetures d'école aient pu être raisonnables dans le cadre de l'intervention précoce en réponse à la pandémie, les données et l'expérience actuelles appuient l'idée selon laquelle les enfants peuvent retourner à l'école, tant que ce retour s'effectue d'une manière qui optimise leur santé et minimise les risques du point de vue de la santé publique. Des données récentes indiquent notamment que les enfants peuvent être moins vulnérables à l'infection par la COVID-19 et donc moins susceptibles de transmettre le virus à d'autres personnes.

Bien que les mesures de santé publique mises en œuvre pour atténuer la COVID-19 aient été nécessaires, elles ont cependant eu d'importantes conséquences néfastes sur la santé et le bien-être des enfants. Il est donc essentiel d'établir un équilibre entre les risques relatifs à la COVID-19 chez les enfants et les problèmes qui peuvent découler de la fermeture des écoles et de l'incidence de cette fermeture sur leur santé physique et mentale. En outre, comme la cohérence est essentielle pour les enfants, il sera donc important de s'assurer que les écoles restent ouvertes dans la mesure du possible lorsque les enfants y seront retournés. Sachant que la stabilité des enfants repose sur un cadre et un horaire fixes, il faut donc s'assurer de mettre en place un modèle scolaire comprenant des horaires quotidiens réguliers.

Pour l'année scolaire 2020-2021, le gouvernement s'attend donc à ce que chaque élève continue d'apprendre. Le Plan pour le retour en classe de la maternelle à la 12° année – Terre-Neuve-et-Labrador vise à maximiser la présence en personne à l'école pour tous les élèves de la maternelle à la 12° année, tout en veillant à la mise en place de mesures de santé et de sécurité qui réduiront le risque de transmission de la COVID-19. Des objectifs en matière d'enseignement et de présence en personne ont donc été établis pour s'assurer que le nombre d'élèves dans le milieu d'enseignement et d'apprentissage soit gérable et conforme aux lignes directrices en matière de santé publique.

Le présent plan comporte trois scénarios d'apprentissage et d'enseignement pour l'année scolaire 2020-2021 qui pourront être utilisés selon l'état de la situation relatif à la COVID-19.

Le scénario préféré est celui dans lequel les élèves retournent chaque jour en classe, dès le début de l'année scolaire 2020-2021.

Le retour à l'apprentissage en classe pourra cependant varier dans la province, selon l'état de la situation relatif à la COVID-19 dans chacune des régions. Un modèle localisé est donc préférable à un modèle global puisqu'il permettra d'assurer la cohérence, la stabilité et l'équité, peu importe la région où se trouve l'élève. Les régions dans lesquelles le nombre de cas est minime et où le risque est plus faible pourront reprendre un mode d'apprentissage plus normal que les régions dans lesquelles le nombre de cas de COVID-19 est plus élevé. Nous voulons ainsi éviter une « fermeture » à l'échelle de la province. Des modifications seront donc apportées à la façon d'enseigner aux échelons suivants :

- régional;
- groupe d'écoles;
- école;
- classe.

Les conseils scolaires auront toute l'autonomie et la souplesse nécessaires pour choisir le scénario que devra suivre une école pendant toute l'année scolaire, pour s'assurer de répondre aux besoins de la collectivité. Ce choix s'effectuera en consultation avec les responsables locaux de la santé publique.

Les cinq principales priorités du plan sont donc les suivantes :

- Maintenir un environnement sain et sécuritaire pour tous, soit les élèves, les familles et les employés.
- S'assurer que tous les élèves terminent tout le programme d'études, dans la mesure du possible.
- Fournir les services nécessaires pour assurer, dans la mesure du possible, l'enseignement en classe aux élèves de la maternelle à la 6° année.
- Donner du soutien à TOUS les élèves ayant des besoins particuliers et à ceux qui ont besoin d'un soutien supplémentaire.

• Assurer la continuité des possibilités d'instruction pour tous les élèves.Le gouvernement et les conseils scolaires continueront de tenter de trouver des options pour les élèves qui ont un accès limité à Internet ou qui se heurtent à d'autres obstacles à l'apprentissage en ligne.

Le gouvernement et les conseils scolaires continueront de tenter de trouver des options pour les élèves qui ont un accès limité à Internet ou qui se heurtent à d'autres obstacles à l'apprentissage en ligne.

Renseignements clés sur la santé - Réduction des risques

Le MEDPE collabore avec le ministère de la Santé et des Services communautaires dans le but de définir les critères de fonctionnement pour chacun des différents scénarios, ainsi que des protocoles qui devront être mis en œuvre dans l'éventualité où un cas de COVID-19 se déclare dans une école ou une collectivité.

Il est important de préciser de nouveau que les écoles soutiennent le bien-être physique, social et émotionnel des élèves. Il faut donc tenir compte de tous ces facteurs dans le contexte d'une pandémie en évolution. Ne pas pouvoir offrir d'éducation en personne a des répercussions sociétales générales qui doivent être prises en compte. Il faut également soupeser les risques pour les élèves de perdre des possibilités et du soutien éducatifs et sociaux par rapport aux considérations de santé publique.

Il est possible que le nombre de cas de COVID-19 augmente lors du retour en classe. Il est donc important que des mesures appropriées soient mises en place de façon proactive pour atténuer les effets d'une telle augmentation.

Distanciation physique

La distanciation physique (espacement de 2 mètres) est une mesure de santé publique utile pour aider à prévenir la propagation de la maladie. Toutefois, dans un environnement scolaire contrôlé où il n'est pas possible de respecter une telle distance, il est recommandé de garder le plus d'espace possible entre les bureaux. La routine scolaire quotidienne ne devrait toutefois pas être modifiée pour avoir des classes plus petites qui respecteront les mesures de distanciation physique.

Il ne faut pas non plus mettre trop l'accent sur la distanciation physique stricte avec les enfants en milieu scolaire, car cette distanciation n'est pas pratique et pourrait engendrer des dommages psychologiques. L'interaction étroite avec jeu et socialisation est essentielle dans un programme axé sur le jeu et le développement de l'enfant et ne doit donc pas être découragée. Toutefois, les mesures de distanciation physique devront être appliquées si une augmentation du nombre de cas de COVID-19 se produit dans certaines collectivités.

Éducation physique et vie saine

Le sport et les cours d'éducation physique devraient être encouragés et se poursuivre, en s'assurant cependant de respecter les protocoles de santé publique en vigueur. Il faut également encourager les activités extérieures comme les récréations. Les sports qui entraînent un nombre élevé de contacts physiques devraient donc être reportés ou modifiés pour le moment. Chaque élève doit se laver les mains avant et après toute activité sportive et tout jeu à l'extérieur. Tout l'équipement de sport (p. ex., balles, bâtons de hockey) doit également être nettoyé après l'activité.

Regroupement

Les regroupements visent à limiter le contact des élèves et des membres du personnel avec un trop grand nombre de personnes pour ainsi réduire le nombre d'expositions si jamais un enfant ou un employé est infecté. Le dépistage des contacts est plus facile lorsque les regroupements (cohortes) sont maintenus, et il est recommandé, dans la mesure du possible, de regrouper les élèves par classe. L'on sait que les regroupements sont plus faciles à mettre en place dans les écoles primaires et élémentaires, mais ces regroupements ne doivent pas être faits de manière à compromettre la fréquentation quotidienne ou à modifier les programmes offerts aux élèves. En outre, l'horaire quotidien des écoles ne devrait pas être modifié pour permettre de plus petits regroupements.

Utilisation de masques

L'utilisation de masques n'est généralement pas recommandée pour les enfants. Si, toutefois, les familles choisissent de faire porter des masques à leurs enfants, il faut veiller à ce que ces enfants ne soient pas stigmatisés. Dans le contexte de l'éducation de la maternelle à la 12° année, l'équipement de protection individuelle (EPI) porte principalement sur les masques non médicaux. Des pratiques comme la distanciation physique, le lavage des mains, le fait de rester à la maison lorsqu'on est malade et l'augmentation du nettoyage de l'environnement demeurent des mesures de santé publique prioritaires.

De façon générale, les membres du personnel de l'école ne devraient pas avoir besoin de masques si la distanciation physique est possible et si ell est pratiquée de façon adéquate. L'on reconnaît cependant que certains enseignants et d'autres membres du personnel scolaire pourront choisir de porter régulièrement un masque. Il s'agit d'un choix personnel qui ne devrait pas être découragé.

Sensibilisation et soutien en matière de santé mentale

Lors de la reprise des classes, il sera important d'adopter une approche proactive pour réduire au minimum les répercussions de la fermeture des écoles sur la santé mentale puisque celle-ci et le bien-être des élèves sont au cœur du plan de retour en classe. On peut s'attendre à ce que les enfants et les jeunes ressentent davantage de stress et d'anxiété en raison de la pandémie de COVID-19. De plus, les problèmes de santé mentale de certains d'entre eux, notamment l'anxiété, la dépression et la toxicomanie, pourront avoir été exacerbés par la distanciation physique, y compris la fermeture de l'école. Il est également possible que ces symptômes deviennent encore plus présents lors du retour en classe.

Les conseils scolaires devraient s'assurer d'offrir du soutien et des services appropriés aux élèves et au personnel pendant l'année scolaire 2020-2021.

Généralités

Il est important de se rappeler qu'on ne peut pas compter que sur une seule mesure de santé publique pour arrêter la propagation de la COVID-19 en milieu scolaire. Le risque d'une éclosion est moins probable si plusieurs mesures de santé publique sont mises en œuvre et respectées. La réduction du risque d'éclosion de COVID-19 dans les écoles exigera le dévouement et le soutien des conseils scolaires, de l'administration, des enseignants, du personnel, des élèves et des parents ou des tuteurs.

Tous les scénarios présentés dans ce plan incluent au minimum les mesures de santé suivantes pour réduire le risque de transmission de la COVID-19 :

- L'autoévaluation systématique (et non le dépistage) des symptômes et de l'exposition à la COVID-19 pour tous les membres du personnel.
- L'évaluation quotidienne des élèves par les parents ou tuteurs avant leur arrivée à l'école.
- Des recommandations de nettoyage et de désinfection améliorés de l'environnement, y compris le nettoyage quotidien de tous les secteurs de l'école, les toilettes et le nettoyage des surfaces à contact élevé plusieurs fois par jour, ainsi qu'un nettoyage en profondeur régulier lorsque les élèves ne sont pas présents.
- Une politique stricte qui oblige les élèves ou les membres du personnel à rester à la maison s'ils présentent des symptômes de la COVID-19 (même si les symptômes ressemblent à un rhume léger).

- Les recommandations en ce qui concerne la distanciation physique.
- La réorganisation des salles pour permettre plus d'espace physique.
- Le regroupement des élèves par classe, dans la mesure du possible.
- Des attentes en matière d'hygiène des mains à l'entrée et à la sortie de l'école et des classes, ainsi qu'avant et après les périodes de dîner et de collation.
- Des rappels continus à propos de l'importance de l'étiquette respiratoire (p. ex., se couvrir la bouche lorsqu'on tousse ou éternue, éviter de se toucher le visage, éliminer rapidement tout mouchoir utilisé suivi de l'hygiène des mains).
- Une politique interdisant le partage, c.-à-d. que chaque élève devrait avoir son propre matériel (lorsque le partage est nécessaire, il faut s'assurer de nettoyer le matériel entre chaque utilisation).
- Une directive qui oblige les piétons à effectuer des déplacements précis, par exemple à l'entrée et à la sortie, ainsi que dans les couloirs en utilisant, pour ce faire, des marqueurs sur le plancher, des cônes ou des barrières physiques.
- Une directive interdisant tout grand rassemblement comme des assemblées.

L'annexe A contient des directives détaillées en matière de santé publique pour le retour en classe (y compris un questionnaire de dépistage destiné au personnel et aux élèves).

Scénarios pour l'année scolaire 2020-2021

Scénario 1 : Reprise des cours en classe, à l'école (retour presque normal avec mesures sanitaires)

- Ce scénario sera mis en œuvre lorsque les conseils de santé publique indiqueront que le risque de transmission de la COVID-19 est très faible.
- L'enseignement régulier en classe reprendra pour tous les élèves de la maternelle à la 12° année.
- Les conseils scolaires devront suivre des mesures de santé publique pour l'apprentissage en classe et les activités parascolaires, y compris la distanciation physique dans la mesure du possible.
- L'apprentissage virtuel ou toute autre forme d'apprentissage structuré devra être mis en place pour les élèves qui devront rester à la maison parce qu'ils seront malades ou isolés en raison d'une infection ou d'une exposition à la COVID-19.

Scénario 2 : Reprise partielle des cours à l'école (avec des mesures de santé supplémentaires)

- Ce scénario sera mis en œuvre lorsque les conseils de santé publique indiqueront que le risque de transmission de la COVID-19 est faible à modéré.
- La priorité est accordée à l'enseignement en classe pour TOUS les élèves de la maternelle à la 6° année, dans la mesure du possible.
- Les élèves ayant des besoins particuliers et ceux qui ont besoin de soutien supplémentaire devront, dans la mesure du possible, toujours se rendre à l'école.
- Un minimum de 30 à 50 pour cent de l'enseignement est donné en classe. Le reste pourra être donné en ligne ou à distance.
- La priorité est accordée aux enfants des niveaux maternelle à la 6° année des travailleurs essentiels qui doivent se présenter au travail conformément au niveau d'alerte 4 et 5 de la province.
- En tenant compte des circonstances locales, les conseils scolaires pourront diviser les élèves en deux groupes ou plus qui iront à l'école en alternance.

- Les conseils scolaires devront suivre des mesures de santé publique pour l'apprentissage en classe et les activités parascolaires, y compris la distanciation physique dans la mesure du possible.
- En raison des exigences en matière de distanciation physique, les conseils scolaires devront tenir compte des facteurs suivants :
 - Le transport en autobus.
 - Les protocoles à suivre lorsque les parents déposent leurs enfants et viennent les chercher en fin de journée.
 - L'arrivée à l'école.
 - Les heures de début et de fin des journées d'école.
 - Les horaires des cours.
 - Les grands rassemblements, comme les récréations et les pauses-repas (il pourra être nécessaire de modifier les horaires ou de limiter le nombre d'élèves et de surveillants).
 - L'utilisation des toilettes.
 - · Les déplacements dans les couloirs.
 - L'utilisation des salles auxiliaires.
 - La configuration du mobilier et de l'équipement pour s'assurer que la distanciation physique est respectée dans la mesure du possible.
 - Les protocoles d'hygiène et de nettoyage.
 - Les protocoles permettant d'isoler les élèves qui tombent malades à l'école.

Scénario 3 : Poursuite de l'apprentissage à la maison (les cours en classe sont suspendus ou annulés)

- Ce scénario sera mis en œuvre lorsque les conseils de santé publique indiqueront que le niveau de transmission de la COVID-19 est modéré à élevé.
- Les conseils scolaires offrent de l'enseignement à domicile et des possibilités d'apprentissage à distance aux élèves. On s'attend à ce que l'enseignement et l'évaluation des résultats des programmes d'études continuent. Les conseils scolaires pourront donc obliger les enseignants à être présents à l'école, à moins que l'école n'ait été fermée par les responsables de la santé publique.
- Dans la mesure du possible, les conseils scolaires doivent faciliter la présence et l'intégration en classe des élèves ayant des besoins particuliers et de ceux qui ont besoin de soutien supplémentaire.
- Voici les attentes relatives au nombre d'heures d'enseignement pour le système d'éducation dans le cadre du scénario 3 pour l'année scolaire 2020-2021. Les heures d'enseignement indiquées ne constituent que des minimums et les conseils scolaires ont la possibilité de les augmenter.

Contenu du programme pour tous les niveaux :

De la maternelle à la 3° année

- Mettre l'accent sur les résultats en ce qui concerne l'apprentissage de la langue et des mathématiques qui favorisent le développement de la littératie et de la numératie.
- Intégrer les résultats des programmes d'études sur la santé (en mettant l'accent sur l'apprentissage social et émotionnel et la santé mentale).
- S'assurer d'offrir un minimum de cinq heures d'enseignement par élève par semaine.

De la 4° à la 6° année

• Mettre l'accent sur les résultats en ce qui concerne l'apprentissage de la langue et des mathématiques qui favorisent le développement de la littératie et de la numératie.

- Intégrer les résultats des programmes de sciences, de sciences humaines et de mieuxêtre (en mettant l'accent sur l'apprentissage social et émotionnel et la santé mentale).
- Assurer un minimum de six à huit heures d'enseignement par élève par semaine.

De la 7° à la 9° année

- Mettre l'accent sur les résultats des programmes d'études en mathématiques, en langue et en littératie, en sciences, en sciences humaines et en mieux-être (en mettant l'accent sur la santé physique et mentale).
- Assurer un minimum de douze à seize heures d'enseignement par élève par semaine.

De la 10° à la 12° année

- Mettre l'accent sur les exigences particulières des différents cours menant à l'obtention du diplôme d'études secondaires, y compris les langues (anglais et français), les sciences humaines, les mathématiques et les sciences (biologie, chimie, physique et sciences).
- Assurer un minimum de trois heures d'enseignement par deux cours crédités par semaine. Assurer également un minimum d'une heure et demie d'enseignement par cours crédité par semaine (pour les cours qui durent une année, sans session).
- Les enseignants devront continuer d'évaluer les progrès des enfants et des élèves.
- Les élèves demeurent responsables de participer activement à leur apprentissage et de poursuivre leur éducation de façon diligente.
- Les conseils scolaires, les parents et tuteurs, les enfants et les élèves doivent continuer de respecter les mesures de santé publique en place.

Examens publics

Scénario 1 : Reprise des cours en classe, à l'école (retour presque normal avec mesures sanitaires)

• Le retour en classe comprend l'administration des examens publics pour l'année scolaire 2020-2021, qui demeureront obligatoires.

Scénario 2 : Reprise partielle des cours à l'école (avec des mesures de santé supplémentaires)

• Le retour en classe comprend l'administration des examens publics pour l'année scolaire 2020-2021, qui demeureront obligatoires.

Scénario 3 : Poursuite de l'apprentissage à la maison (les cours en classe sont suspendus ou annulés)

• Le MEDPE examinera l'administration des examens publics selon la durée pendant laquelle les cours en classe auront été annulés.

Évaluation provinciale en lecture et en mathématiques pour les élèves de 3°, 6° et 9° année

Scénario 1 : Reprise des cours en classe, à l'école (retour presque normal avec mesures sanitaires)

• L'évaluation provinciale en lecture et en mathématiques continuera d'être administrée. Le calendrier établi de l'évaluation donne aux conseils scolaires la souplesse nécessaire pour les administrer pendant une période déterminée.

Scénario 2 : Reprise partielle des cours à l'école (avec des mesures de santé supplémentaires)

• L'évaluation provinciale en lecture et en mathématiques continuera d'être administrée. Le calendrier établi de l'évaluation donne aux conseils scolaires la souplesse nécessaire pour les administrer pendant une période déterminée.

Scénario 3 : L'apprentissage à la maison se poursuit (les cours à l'école sont suspendus ou annulés)

• Le MEDPE décidera si l'évaluation doit ou non être administrée en fonction de la durée pendant laquelle les cours en classe ont été annulés.

Élèves ayant des besoins particuliers

Les conseils scolaires doivent faciliter la présence et l'intégration en classe des élèves ayant des besoins particuliers. Dans les cas où le soutien et les services offerts exigent un soutien et une adaptation en raison des mesures de santé publique, des plans devront être établis pour s'assurer que ces élèves puissent venir en classe.

Scénario 1 : Reprise des cours en classe, à l'école (retour presque normal avec mesures sanitaires)

- Les conseils scolaires devront examiner et déterminer les composantes pour l'année scolaire 2019-2020 pour les élèves ayant des besoins particuliers (p. ex., caractéristiques comportementales, intellectuelles, d'apprentissage, de communication ou physiques, ou toute combinaison de celles-ci).
- Des mesures de soutien en santé mentale pour les enfants, les élèves et le personnel devront avoir été mises en place.

Scénario 2 : Reprise partielle des cours à l'école (avec des mesures de santé supplémentaires)

- Les élèves ayant des besoins déterminés et ceux qui ont besoin de soutien supplémentaire devront, dans la mesure du possible, toujours se rendre à l'école.
- On s'attend à ce que les conseils scolaires aient mis en place le soutien et les services indiqués dans le scénario 1.

Scénario 3 : Poursuite de l'apprentissage à la maison (les cours en classe sont suspendus ou annulés)

- Dans la mesure du possible, les conseils scolaires doivent faciliter la présence et l'intégration en classe des élèves ayant des besoins particuliers et de ceux qui ont besoin de soutien supplémentaire.
- Les conseils scolaires devront continuer d'offrir un enseignement à domicile à tous les élèves de la maternelle à la 12° année, y compris à ceux qui ont besoin de soutien et de services spécialisés.

- Les enseignants et autres membres du personnel (p. ex. orthophonistes, psychologues de l'éducation, enseignants pour enfants sourds ou malentendants ou aveugles ou malvoyants) fourniront du soutien et des services spécialisés aux élèves, y compris aux personnes handicapées, en consultation avec les familles afin que l'apprentissage à la maison donne les résultats voulus tout en évitant le contact direct pour protéger la santé des élèves et du personnel.
- Les enseignants auront la responsabilité de veiller à ce que les plans d'enseignement individualisé (PEI) soient mis en œuvre, suivis et évalués pour les élèves qui ont besoin de soutien et de services spécialisés.
- Les enseignants utiliseront les méthodes de communication (p. ex. courriel, téléphone, autres modes numériques) choisies par les parents pour communiquer avec eux et élaborer des PEI.
- Les PEI seront examinés régulièrement par les enseignants avec les parents et, le cas échéant, avec l'élève, afin de mettre à jour l'information, d'examiner l'efficacité du soutien, des stratégies et des services offerts, ainsi que de réviser les plans et de déterminer tout nouveau soutien, toute nouvelle stratégie et tout nouveau service qui devra être fourni.
- Les enseignants sont responsables d'évaluer les progrès d'un élève et d'en rendre compte. Chaque conseil scolaire déterminera ce qui fonctionnera le mieux pour ses élèves.
- Du soutien continu en santé mentale devra avoir été mis en place pour les élèves et pour les membres du personnel.

Activités parascolaires et autres

Les activités parascolaires complètent les heures d'enseignement, mais n'en font pas partie, même lorsqu'il y a interaction entre élèves et enseignants et supervision par les enseignants. Les conseils scolaires continueront d'avoir toute la souplesse nécessaire pour offrir des activités parascolaires aux élèves. Le MEDPE travaillera en collaboration avec le ministère de la Santé et des Services communautaires pour explorer les possibilités d'activités sportives dans le contexte du respect des mesures de santé en place.

Les écoles devraient s'efforcer d'offrir le plus grand nombre possible des clubs et des activités qu'elles offrent habituellement. Au minimum, les conseils scolaires, les parents et tuteurs, les élèves et les membres de la collectivité doivent continuer de respecter les mesures de santé publique en place.

Transport des élèves (autobus)

Les enfants et les élèves de toute la province prennent différents moyens pour se rendre à l'école, y compris à pied, en auto avec leurs parents ou tuteurs, et par autobus scolaires dans le cadre d'un service offert par les conseils scolaires. Les déplacements et le transport des enfants et des élèves devront respecter les mesures de santé publique en place. Les conseils scolaires devront élaborer des plans détaillés pour chacun des autobus et fourniront de plus amples renseignements à cet égard.

Scénario 1 : Reprise des cours en classe (retour presque normal avec mesures sanitaires)

Les conseils scolaires devront déterminer les niveaux de service de transport en s'assurant que tous les élèves admissibles qui prennent l'autobus soient transportés conformément aux politiques du MEDPE.

Les conseils scolaires devront également envisager d'autres mesures de sécurité pour réduire au minimum le risque d'exposition entre le conducteur et les élèves. Voici certaines de ces mesures :

- Une cloison de protection physique pourrait être installée pour protéger le conducteur.
- Des plans avec places fixes et feuilles de contrôle devront être mis en œuvre pour faciliter le repérage de tout contact.

- Les élèves d'une même famille devront s'asseoir ensemble dans la mesure du possible.
- Les élèves devront s'assurer de maintenir une distance physique, dans la mesure du possible.

De plus, il faudra s'assurer d'avoir des ressources et des fournitures pour nettoyer l'autobus après chaque utilisation.

Scénario 2 : Reprise partielle des cours à l'école (avec des mesures de santé supplémentaires)

Aucun changement par rapport au scénario 1. On prévoit qu'un effectif complet d'autobus et de conducteurs sera requis pour les conseils scolaires dont les écoles utiliseront le scénario 2, même si les élèves iront à l'école selon un horaire modifié, par exemple, en alternance. Les conseils scolaires auront toute la souplesse nécessaire pour adapter les itinéraires d'autobus en conséquence.

Communication

Le succès du plan de la reprise des classes dépendra en partie du fait que les parents seront informés des nouveaux protocoles et convaincus que l'approche assurera la sécurité de leurs enfants. À cette fin, les conseils scolaires doivent communiquer clairement les attentes et fournir des lignes directrices aux parents et aux élèves bien avant la reprise des classes et pendant toute l'année scolaire. Les stratégies de communication doivent comprendre :

- Accorder la priorité aux communications numériques, comme les fiches d'information expliquant les nouveaux protocoles et des liens vers des renseignements utiles, ainsi que des instructions détaillées sur les procédures et protocoles de dépistage, lorsque des parents doivent déposer les enfants à l'école et venir les chercher et les protocoles à suivre si un enfant ou un membre du personnel est malade.
- Fournir aux élèves des renseignements adaptés à leur âge sur l'hygiène des mains, la distanciation physique, les heures d'ouverture de l'école, l'apprentissage à distance et les ressources pour soutenir l'apprentissage et le bien-être à la maison.

Autres exigences

- Le ministère de l'Éducation et du Développement de la petite enfance établira les attentes du programme et toute modification apportée au plan de retour en classe.
- Les employés du conseil qui doivent garder les écoles ouvertes et fonctionnelles (notamment pour les élèves ayant des PEI) seront jugés essentiels. Cela comprend, entre autres, les enseignants ainsi que le personnel de direction et de soutien.
- Les conseils scolaires doivent respecter les paramètres de toutes les ententes contractuelles conclues avec les employés du conseil scolaire.
- Les conseils scolaires doivent s'assurer que le personnel approprié est disponible et sur place dans les écoles pour veiller à ce que des mesures de santé et de sécurité soient en place.
- Les conseils scolaires, en collaboration avec les écoles, devront élaborer des plans opérationnels décrivant leur approche en ce qui concerne l'enseignement et l'apprentissage.
- Dans le cadre de leurs plans opérationnels, les conseils scolaires expliqueront comment :
 - Des mesures seront mises en place pour répondre aux exigences en matière de santé publique décrites à l'annexe A.
 - La configuration des classes doit respecter les mesures de santé et de sécurité, y compris la distanciation physique et la réduction du contact physique.
 - L'enseignement en classe sera offert dans les limites des objectifs de présence en personne (p. ex. jours en alternance, demi-journées, modèle mixte, heures de début et de fin différentes).
 - Les élèves de la maternelle à la 12° année qui ont des besoins particuliers déterminés ou qui ont besoin de soutien supplémentaire recevront le soutien dont ils ont besoin, peu importe le scénario mis en œuvre.
 - L'enseignement et l'apprentissage à distance, en ligne et en personne seront offerts et équilibrés, au besoin.
 - Les mesures de soutien, comme les services alimentaires, le transport et la technologie, continueront de dépendre des mesures prises par les conseils ou les écoles.

Annexe A

Information sur la COVID-19 Conseils de santé pour le retour en classe

Aperçu

Les conseils fournis dans le présent document visent à aider les écoles et les conseils scolaires à offrir en toute sécurité des cours en personne en septembre 2020 dans le cadre des scénarios 1 et 2 du Plan de retour en classe de la maternelle à la 12° année – Terre-Neuve-et-Labrador et à réduire les possibilités de transmission de la COVID-19. Ce plan pourra être modifié selon les directives émises par le Bureau du médecin hygiéniste en chef. Ces lignes directrices évolueront et seront modifiées au besoin en fonction de l'état de la situation de la COVID-19.

Le terme « école » désigne les écoles publiques, privées et autochtones. Les activités scolaires qui peuvent être touchées par ces directives comprennent les sports, la musique et les excursions dans la collectivité ou dans d'autres écoles, les services fournis en dehors des heures d'école normales (p. ex. les services de garde avant et après l'école) et les journées de perfectionnement professionnel et d'activité. Bien que cette information soit pertinente pour toutes les écoles, l'on reconnaît que les écoles des Premières Nations qui se trouvent dans les réserves relèvent du gouvernement fédéral. L'information fournie aux écoles des Premières Nations est donc présentée à titre d'information seulement. Pour obtenir des renseignements sur la santé publique, pour répondre aux questions sur la COVID-19 ou à des fins de déclaration, les écoles des Premières Nations doivent communiquer avec les autorités sanitaires locales.

Le milieu scolaire de Terre-Neuve-et-Labrador peut prendre des mesures pour réduire le risque de transmission des maladies respiratoires, y compris la COVID-19. Ces mesures comprennent, sans s'y limiter, l'hygiène des mains, l'étiquette respiratoire, la distanciation physique, la fréquence accrue du nettoyage et de la désinfection et le fait que le personnel et les élèves restent à la maison lorsqu'ils sont malades. Ces mesures importantes pourront assurer la santé et le bien-être de nos élèves, de notre personnel et de notre collectivité. Les écoles, en consultation avec leur conseil et les autorités sanitaires, devraient mettre en œuvre les lignes directrices appropriées à leur situation particulière.

Les parents et tuteurs jouent un rôle essentiel dans le processus de dépistage avant la participation quotidienne de l'enfant ou de l'élève à l'école.

Le personnel de la santé et des services communautaires est disponible pour soutenir les autorités scolaires dans l'ensemble de la province. Leur rôle est de fournir des conseils sur les risques liés aux maladies transmissibles ainsi qu'en ce qui concerne la gestion des risques. Si vous avez des préoccupations, avez besoin de conseils précis ou avez des questions sur la façon d'appliquer les mesures précisées dans le présent document, veuillez communiquer avec les autorités sanitaires locales.

Les Services de santé publique de Terre-Neuve-et-Labrador communiqueront avec toute école associée à un cas confirmé ou probable de COVID-19 et pourraient devoir fermer l'école et les classes pour permettre la tenue d'une enquête de santé publique. La décision d'envoyer un groupe d'élèves ou une classe à la maison ou de fermer une école sera prise en consultation avec les autorités sanitaires locales.

Sécurité générale des immeubles

- Un nettoyage complet des installations scolaires devra être effectué avant le retour.
- Pendant la pandémie, de nombreux bâtiments scolaires ont peut-être eu un débit d'eau réduit ou nul dans le réseau de plomberie, ce qui aura entraîné la stagnation de l'eau dans les tuyaux. Avant la réouverture de l'école, il faudra vérifier l'environnement physique pour s'assurer que l'eau fraîche remplace l'eau stagnante dans les conduites d'eau. Conformément aux directives du gouvernement https://www.gov.nl.ca/mae/files/waterres-waste-pdf-commercial-or-large-building-guidance-document-covid-19.pdf (en anglais seulement)
- Les systèmes de CVC, le cas échéant, devront être vérifiés pour assurer une bonne ventilation.
- Les tapis, les tissus d'ameublement et les rideaux qui ne peuvent pas être nettoyés et désinfectés facilement devront être enlevés. Il est également recommandé d'augmenter la fréquence de nettoyage des tapis permanents.
- Les écoles doivent élaborer des procédures qui énoncent les exigences en ce qui concerne le lavage des mains et le nettoyage, notamment :
 - L'installation de distributrices de désinfectant pour les mains contenant au moins 60 % d'alcool (ou de tout désinfectant pour les mains sans alcool approuvé par Santé Canada) dans à l'entrée et à la sortie de l'école, à l'entrée des classes et autour de tout équipement qui sera fréquemment touché, comme les fours à micro-ondes, les distributrices automatiques et d'autres endroits très fréquentés. Une liste des désinfectants pour les mains approuvés par Santé Canada est offerte ici.

- L'emplacement des distributrices de désinfectant pour les mains et le nombre d'unités doivent être approuvés par le chef de service d'incendie local;
- Les surfaces fréquemment touchées (y compris les fontaines d'eau);
- Les toilettes;
- L'équipement partagé;
- Les locaux auxiliaires et les salles communes;
- D'autres endroits pertinents.
- La fréquence de nettoyage et de désinfection des zones et de l'équipement fréquemment touché, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur des salles de classe, devra être augmentée. Le nettoyage et la désinfection des lieux publics doivent être effectués comme indiqué à l'adresse www.gov.nl.ca/covid-19/files/Nettoyage-et-d%C3%A9sinfection-des-lieuxpublics-1.pdf
- L'utilisation des produits désinfectants validés qui sont approuvés par Santé Canada et qui
 ont un numéro DIN garantissent que les allégations du produit sont validées. Ce ne sont
 pas tous les désinfectants qui tuent tous les pathogènes, et c'est pourquoi il est important
 d'en utiliser un validé pour tuer le coronavirus humain. Il faut également s'assurer que la
 désinfection est appropriée pour une utilisation avec des enfants et en fonction de la surface
 visée.
- L'hypochlorure de sodium (eau de Javel) est une exception en ce sens que ce produit n'a
 pas de numéro DIN, mais est acceptable. Vous trouverez des conseils sur l'utilisation et
 l'entreposage appropriés à l'adresse suivante : https://www.canada.ca/fr/sante-canada/services/securite-domicile/securite-produits-chimiques-menagers.html#a0 et https://www.cchst.ca/oshanswers/chemicals/bleach.html
- Les élèves et le personnel doivent se laver les mains à l'entrée et à la sortie de l'école, ainsi qu'avant d'entrer dans la salle de classe.
- L'hygiène des mains et l'étiquette respiratoire appropriée doivent être promues.
- Les fontaines d'eau peuvent rester ouvertes. Les boutons de la fontaine et les boutonspoussoirs sont considérés comme des surfaces fréquemment touchées et doivent être régulièrement nettoyés et désinfectés. Les élèves doivent remplir des bouteilles d'eau plutôt que de boire directement à l'embouchure d'une fontaine.

Dépistage

- Avant de quitter la maison, le personnel et les élèves doivent se soumettre à une autoévaluation des symptômes chaque jour où ils doivent aller à l'école en utilisant pour ce faire le questionnaire d'autoévaluation joint à l'appendice A.
- Les parents et les enfants ou élèves doivent connaître l'autoévaluation, car l'on s'attend à ce qu'elle soit remplie chaque jour.
- Les écoles doivent tenir un registre des affections préexistantes connues pour chacun des enfants. Si un enfant présente des symptômes qui pourraient être causés par la COVID-19 ou par une affection préexistante connue (p. ex. allergies), il devra alors se soumettre à un test de dépistage de la COVID-19 pour confirmer que la COVID n'est pas la source de ses symptômes avant d'entrer à l'école ou de retourner à l'école.
- Toute personne qui déclare des symptômes doit rester à la maison, obtenir des conseils en matière de soins de santé au besoin (p. ex. appeler la ligne Info-Santé 811 ou son professionnel de la santé) et utiliser <u>l'Autoévaluation pour la COVID-19</u> pour déterminer si elle doit subir un test.
- Des affiches (gov.nl.ca/covid-19/fr/ressources/) doivent être placées bien en vue pour rappeler aux personnes de ne pas entrer dans l'école si elles ont des symptômes de la COVID-19, même si les symptômes ressemblent à un rhume léger.

Regroupements

- Un regroupement est défini comme un groupe d'élèves et de membres du personnel qui restent ensemble. La taille du regroupement dépendra de l'espace physique de la classe ou du milieu d'apprentissage. Un espace physique de 2 mètres doit être maintenu entre les bureaux, dans la mesure du possible.
- Le dépistage des contacts est plus facile lorsque les groupes (regroupements ou cohortes) sont maintenus, et il est recommandé, dans la mesure du possible, que les élèves soient regroupés par classe.

 Les regroupements diminueront le nombre de contacts étroits qu'une personne atteinte de COVID-19 pourrait avoir dans une école et aideront les responsables de la santé publique dans leurs efforts pour retracer les contacts et contenir toute éclosion. Aux fins du dépistage des contacts, penser à limiter la capacité des salles à un nombre qui permet une distanciation physique (c.-à-d., moins d'élèves dans une salle plus petite, plus d'élèves dans une salle plus grande).

Distanciation physique

- La distanciation physique (espacement de 2 mètres) est une mesure de santé publique utile pour aider à prévenir la propagation de la maladie. L'augmentation de l'espace entre les personnes diminue le risque de transmission. Lorsqu'il n'est pas possible de respecter l'espace de 2 mètres entre les bureaux, il est recommandé de les espacer le plus possible.
 - S'il est impossible de laisser 2 mètres entre les pupitres ou tables, les élèves doivent être placés de façon à ne pas se faire face (p. ex. en rangées plutôt qu'en petits groupes de quatre ou en demi-cercle). De cette façon, si un élève tousse ou éternue, il est peu probable qu'il tousse ou éternue directement dans le visage d'un autre élève.
- Dans les situations où la distanciation physique n'est pas possible (p. ex. autobus, salles de classe et certaines activités sportives), il est fortement recommandé de mettre davantage l'accent sur l'hygiène des mains et l'étiquette respiratoire, de ne pas participer lorsqu'on est malade et de nettoyer et désinfecter régulièrement tout l'espace avant et après l'activité.
- Il est toujours recommandé de maintenir une distance physique dans un regroupement, dans la mesure du possible, afin de minimiser le risque de transmission de la maladie (p. ex. espacement entre les bureaux).

Attentes en ce qui concerne les procédures pour déposer et venir chercher les enfants et les zones d'entrée dans l'école

- Les écoles doivent établir des procédures pour les parents qui viennent déposer leurs enfants et les chercher, procédures qui permettent le respect d'une distanciation physique de 2 mètres, dans la mesure du possible, entre chaque personne (sauf les membres d'un ménage).
- Les écoles doivent envisager des stratégies comme étaler les heures et lieux où les parents viennent déposer leurs enfants et les chercher ou mettre en place d'autres protocoles pour limiter le plus possible les contacts entre le personnel, les parents, les tuteurs et les élèves.

Apprentissage en personne

- Les écoles doivent élaborer des procédures et des plans d'apprentissage en personne qui favorisent la distanciation physique (2 mètres) dans la mesure du possible, et séparer les regroupements le plus possible.
- Les écoles doivent réfléchir à la meilleure façon de gérer la circulation dans l'école même, ce qui peut inclure créer des couloirs à sens unique et désigner des portes distinctes pour l'entrée et la sortie. Il est important de ne pas réduire le nombre de sorties et d'assurer le respect du code de prévention des incendies.
- Pour la planification des activités, les employés doivent se poser les questions suivantes afin de déterminer le risque des activités et d'évaluer s'ils pourront ou non aller de l'avant :
 - L'activité comporte-t-elle des surfaces communes ou des objets fréquemment touchés par les mains?
 - Une activité peut-elle être modifiée pour accroître les possibilités de distanciation physique?
 - Quelle est la fréquence ou la possibilité de nettoyer les surfaces fréquemment touchées (p. ex. appareils électroniques, instruments, équipement, jouets)?
- Afin de se conformer aux mesures de santé publique, les excursions et les activités nécessitant un transport en groupe devraient être reportées pour le moment.
- Les écoles peuvent échelonner les pauses-repas et collations.

- Les pratiques ou spectacles de chorale et les pratiques ou spectacles de groupe avec instruments à vent peuvent présenter un niveau de risque plus élevé et doivent être reportés pour le moment.
- Si un élève doit se trouver dans un milieu de travail (p. ex. pour le cours de Carrière et vie 2231), il doit suivre les règles établies pour ce milieu de travail.

Attentes à l'égard des visiteurs et des autres fournisseurs de services qui entrent à l'école

- Les personnes non essentielles ne doivent pas être admises dans l'école.
- Les parents ou tuteurs peuvent fréquenter l'école s'ils sont requis dans le cadre des programmes éducatifs de l'école (p. ex. injections médicales, soutien à l'apprentissage).
 - Lorsqu'une visite à l'école est essentielle, l'école doit filtrer les visiteurs à l'aide de l'autoévaluation (voir l'appendice A) avant qu'ils n'entrent dans l'école.
 - Si un visiteur répond OUI à l'une ou l'autre des questions, la personne ne doit pas être admise dans l'école.
- Un registre de tous les visiteurs et de leurs coordonnées doit être conservé.
- L'école doit filtrer les fournisseurs de services, y compris les responsables des livraisons et les entrepreneurs indépendants, à l'aide de l'autoévaluation ci-jointe (voir l'appendice A) avant qu'ils n'entrent dans l'école.
 - Si un fournisseur de services répond OUI à l'une ou l'autre des questions, la personne ne doit pas être admise dans l'école.
 - Si un livreur répond OUI, le conducteur ou l'école prendra d'autres dispositions pour la livraison.

Atténuation des risques pour les zones à forte circulation dans les installations scolaires

- Les écoles doivent mettre en place des mesures de contrôle pour promouvoir la distanciation physique entre tous les participants dans les zones à l'intérieur comme à l'extérieur des classes, y compris les couloirs, les toilettes et les aires communes. Cela peut comprendre :
 - Échelonner les heures de début et de fin des classes pour éviter les couloirs bondés.
 - Installer des panneaux, utiliser des poteaux et installer des marqueurs sur les planchers.
 - Enlever et réorganiser les sièges dans les aires publiques pour empêcher tout rassemblement.
 - Envisager de limiter l'occupation de la salle de bain à tout moment.

Attentes relatives à l'équipement à usage partagé

- L'utilisation d'articles ou d'équipement partagés doit être évitée dans la mesure du possible.
 - L'équipement qui doit être partagé doit être nettoyé et désinfecté après chaque utilisation.
- Des dispositions doivent être prises pour l'entreposage des effets personnels.

Locaux auxiliaires

- Les gymnases peuvent être utilisés pour offrir des programmes d'éducation physique.
- L'éducation physique doit, dans la mesure du possible, se faire à l'extérieur plutôt qu'à l'intérieur.
 - Les cours d'éducation physique et sportive doivent être encouragés et se poursuivre dans le respect des protocoles disponibles. Il faut tenir compte de la question de savoir s'il y a lieu de reporter ou de modifier pour le moment la reprise d'un sport avec un niveau élevé de contacts physiques.

- Le personnel de direction et les enseignants doivent choisir des activités ou des sports qui favorisent l'distanciation physique (p. ex. badminton plutôt que lutte).
- Tout l'équipement de sport (p. ex. balles, bâtons de hockey) doit également être nettoyé après l'activité.
- L'utilisation d'articles ou d'équipement sportif partagés doit être déconseillée. L'équipement qui doit être partagé doit être nettoyé et désinfecté avant et après chaque utilisation, et les utilisateurs doivent se laver les mains avant et après chaque utilisation. L'équipement qui ne peut pas être correctement désinfecté ne doit pas être utilisé.
- Les assemblées scolaires ou autres grands rassemblements (p. ex. spectacles, danses) doivent être évités. Des options virtuelles devraient être offertes au lieu des réunions en personne.

Services alimentaires

- Aucune activité avec partage de nourriture entre les élèves ou le personnel ne doit avoir lieu.
 - Les cours de préparation des aliments peuvent avoir lieu tant que les élèves ne partagent pas les aliments qu'ils préparent avec d'autres élèves ou membres du personnel.
- Pour les repas et les collations en classe :
 - Aucun service de repas en libre-service ou familial, mais plutôt des repas préemballés ou servis par le personnel désigné.
 - Les aliments fournis par la famille doivent être entreposés avec les effets personnels de l'élève.
 - Les aires de préparation des aliments doivent être en zones fermées.
 - Le personnel responsable de la manutention des aliments doit s'assurer de pratiquer une hygiène méticuleuse des mains et sera exclu du travail s'il est symptomatique.
 - If ne doit y avoir aucun aliment d'usage courant (p. ex. sel et poivre, ketchup).
 - Les ustensiles doivent être utilisés pour servir les aliments (et non les doigts).
 - Si une école utilise une salle à manger commune et des heures de repas décalées, il faut s'assurer qu'elle est nettoyée et désinfectée après chaque utilisation. Toutes les surfaces des tables et des chaises (y compris le dessous de la chaise) doivent être nettoyées et désinfectées après chaque utilisation.

- Pour les services de cafétéria :
 - Retirer ou réarranger les tables à manger ou placer des panneaux sur les tables ou les chaises qui ne doivent pas être utilisées pour maintenir une distance physique.
 - Échelonner les heures de service des repas pour réduire le nombre de personnes présentes à tout moment.
 - Adapter d'autres aires pour qu'elles servent de salle à manger supplémentaire afin d'accroître l'espacement entre les personnes dans la même pièce.
 - Ne pas utiliser de buffets. Passer plutôt à des repas préemballés ou à des repas servis par le personnel.
 - Distribuer des ustensiles, des serviettes et d'autres articles aux élèves plutôt que de leur permettre de ramasser leurs propres articles.

Réponse à la maladie

- Les membres du personnel, les parents et les élèves ne doivent pas entrer dans l'école s'ils présentent des symptômes de COVID-19.
- Les écoles doivent établir des procédures pour s'occuper de tout membre du personnel qui devient symptomatique pendant une journée d'école afin de lui permettre de quitter l'école pour le temps recommandé par les autorités sanitaires.
- Si un élève commence à avoir des symptômes à l'école, il devra alors être isolé dans une pièce séparée. Le parent ou le tuteur devra être avisé de venir le chercher immédiatement. Si aucune pièce distincte n'est disponible, l'élève devra rester à au moins 2 mètres des autres élèves.
 - Si l'élève a besoin d'un contact étroit et de soins, le personnel peut continuer de s'occuper de l'élève jusqu'à ce que le parent soit en mesure de le récupérer. L'élève devra porter un masque et les membres du personnel devront porter un masque et un écran facial. Dans la mesure du possible, toute interaction étroite avec l'élève qui peut entraîner un contact avec les sécrétions respiratoires de l'élève doit être évitée.
 - Les membres du personnel et les élèves doivent se laver les mains avant et après avoir touché un masque conformément aux <u>directives sur les masques</u> (en anglais seulement), et avant et après avoir touché tout objet utilisé par l'élève.

- Tous les articles que l'élève touche ou utilise pendant qu'il est isolé doivent être nettoyés et désinfectés dès qu'il sort de l'école. Les articles qui ne peuvent être nettoyés et désinfectés (p. ex. papier, livres, casse-tête en carton) doivent être retirés de la salle de classe et entreposés dans un contenant scellé pendant au moins 24 heures.
- Les écoles doivent tenir un registre des conditions préexistantes connues de l'élève. Si un élève présente des symptômes qui pourraient être causés par la COVID-19 ou par une affection préexistante connue (p. ex. allergies), il doit subir un test de dépistage de la COVID-19 au moins une fois pour confirmer que ses symptômes ne sont pas liés à la COVID-19 avant de pouvoir entrer à l'école ou d'y retourner.

Transport scolaire

- Les parents et les élèves ne doivent pas se trouver dans la zone de ramassage ni entrer dans l'autobus s'ils présentent des symptômes de COVID-19.
- L'utilisation d'un véhicule privé (p. ex. celui des parents ou des gardiens) doit être encouragée dans la mesure du possible pour réduire la densité des transports.
- Le conducteur doit disposer d'une zone de protection, qui peut comprendre :
 - Une distance physique de 2 mètres.
 - Une barrière physique.
 - Un masque non médical.
- Les élèves doivent se voir attribuer des places dans l'autobus et un registre de ce plan avec les places bien indiquées doit être conservé afin de faciliter le repérage des contacts si un élève reçoit un diagnostic de COVID-19. Les élèves qui vivent dans la même maison doivent être assis ensemble.
- Les écoles doivent établir des procédures pour les parents qui viennent déposer leurs enfants, les chercher et pour les transferts d'élèves qui permettent de conserver une distance physique de 2 mètres entre chacune des personnes (sauf les membres d'un même ménage), dans la mesure du possible, et peuvent comprendre :
 - Les premiers élèves à entrer dans l'autobus doivent aller s'assoir à l'arrière pour remplir l'autobus de l'arrière vers l'avant.
 - Le nombre d'élèves par siège doit être limité, dans la mesure du possible.
 - Les élèves d'un même ménage peuvent partager un siège.

- Les premiers élèves à sortir seront ceux assis à l'avant de l'autobus ainsi de suite jusqu'au élèves assis à l'arrière.
- Nettoyage des autobus :
 - Augmenter la fréquence de nettoyage et de désinfection des surfaces fréquemment touchées comme les poignées de porte, les fenêtres, les rails, le volant, les appareils mobiles et le GPS avant chaque utilisation.
 - Il est recommandé de tenir des registres de nettoyage des véhicules.

Élèves et programmes internationaux

• Une fois que le Canada aura levé les restrictions de voyage et que les voyages internationaux non essentiels reprendront, les programmes de voyage et d'éducation à l'étranger à Terre-Neuve-et-Labrador pourront reprendre s'ils sont approuvés par le Bureau du médecin hygiéniste en chef.

Appendice A

Questionnaire de dépistage

Les parents/tuteurs/élèves doivent utiliser ce questionnaire quotidiennement pour décider si l'élève doit fréquenter l'école. Tout le personnel doit utiliser ce questionnaire quotidiennement pour s'auto-évaluer.

Évaluation des risques : Questions de dépistage préalable

1.	Vous, ou vos enfants qui fréquentent le programme, avez-vous l'un des symptômes suivants?		ENCERCLEZ UNE RÉPONSE	
	Fièvre	OUI	NON	
	• Toux	OUI	NON	
	Essoufflement / difficultés respiratoires	OUI	NON	
	Mal de gorge	OUI	NON	
	• Frissons	OUI	NON	
	Douleur lorsque vous avalez	OUI	NON	
	Nez qui coule / congestion nasale	OUI	NON	
	Malaise / fatigue	OUI	NON	
	Nausée / vomissement / diarrhée	OUI	NON	
	Perte d'appétit inexpliquée	OUI	NON	
	Perte du sens du goût ou de l'odorat	OUI	NON	
	Douleurs musculaires ou articulaires	OUI	NON	
	Mal de tête	OUI	NON	
	Conjonctivite	OUI	NON	
2.	Vous, ou une personne qui vit dans votre maison, êtes-vous revenus d'un voyage à l'extérieur du Canada dans les 14 derniers jours?	OUI	NON	
3.	Vous, ou vos enfants qui fréquentent le programme, avez-vous eu des contacts étroits non protégés* (face à face dans un rayon de 2 mètres) avec une personne malade qui tousse ou qui a de la fièvre?	OUI	NON	
4.	Vous, ou une personne qui vit dans votre maison, avez-vous eu des contacts étroits non protégés* dans les 14 derniers jours avec une personne faisant l'objet d'une enquête ou avec une personne ayant reçu un résultat positif au test de dépistage de la COVID-19?	OUI	NON	

^{* «} non protégés » signifie un contact étroit sans l'utilisation d'équipement de protection individuelle (ÉPI) recommandé.

Si vous avez répondu « OUI » à l'une des questions ci-dessus, veuillez NE PAS entrer dans l'école pour le moment. Vous devez rester à la maison et utiliser l'outil <u>d'autoévaluation pour la COVID-19</u> pour aider à déterminer si vous devez subir un test de dépistage de la COVID-19.